

MARLY, le 23 avril 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 22 AVRIL 2026
Sous la Présidence de
Thierry HORY
Président du C.C.A.S.
Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaients présents :</u>	MM. HORY, SEPTON
Nombre de membres présents	: 08		Mmes FAGES, HANSE, JACOB-VARLET
Nombre de suffrages exprimés	: 11		KUNTZ, LARCHER, LHUILLIER
Nombre de membres absents	: 03	<u>Absentes excusés</u>	Mme FRANCFORT (délégation à M. HORY)
Absent ayant donné procuration	: 03		Mme HETHENER (délégation à Mme JACOB-VARLET)
			Mme SARRERE (délégation à Mme LARCHER)

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 15 avril 2026

XVI- Création d'une commission permanente

Le conseil d'administration a prévu dans son règlement intérieur la désignation au sein du conseil d'administration d'une commission permanente, dont la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement sont fixées dans l'article 30

Cette commission permet de pouvoir statuer rapidement sur les demandes d'aides facultatives formulées auprès du CCAS. Elle dispose d'un pouvoir décisionnel dans les matières qui lui sont attribuées.

La commission permanente devra, à chaque séance du conseil, rendre compte des décisions prises dans les matières qui lui sont confiées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- d'AUTORISER le Président ou son représentant, ainsi que la directrice du CCAS, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières,

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication 23 avril 2026
Pour extrait conforme, Marly, le 23 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Président du C.C.A.S

Thierry HORY
Maire de la Ville de Marly

